



Saint-Orens, le 3 avril 2015

Monsieur André LABORIE

CCAS

2 rue des Chasselas

31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

**OBJET : Notification de fin d'élection de domicile**

N/Réf : AK/MB/AC/NL/086/2015

Affaire suivie par : Madame la Responsable du Service des Aides Sociales - Tél : 05 61 39 54 05

Monsieur,

Conformément à la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 et aux décrets n°2007.893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable, une élection de domicile vous a été accordée par le CCAS de Saint Orens de Gameville, 2 rue des Chasselas, pour une durée d'un an, à compter du **23 juin 2014**.

L'élection de domicile prendra donc fin le **23 juin 2015**.

Conformément à la loi, nous vous informons que si vous souhaitez la renouveler, vous devez prendre rendez-vous auprès du CCAS au 05.61.39.54.05 pour réactiver votre demande de domiciliation au plus vite.

Dès lors, votre situation sera réexaminée afin de déterminer si vous remplissez toujours les conditions de délivrance d'une élection de domicile au CCAS de St Orens de Gameville.

Dans le cas contraire votre courrier sera conservé au CCAS pendant **un mois** après la fin de votre domiciliation soit jusqu'au **23 juillet 2015**.

Passé ce délai, l'ensemble de votre courrier sera restitué aux services de la poste avec la mention « n'habite plus à l'adresse indiquée ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation de signature,

Vice-Président du CCAS  
**Anicet KOUNOUGOUS**

